



### **Qu'est-ce que la List of Issues?**

La Suisse va désormais élaborer le rapport sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant selon une procédure simplifiée. La nouvelle procédure commence par la List of Issues. Cette liste est produite par le Comité des droits de l'enfant et comprend des questions sur la mise en œuvre droits de l'enfant adressées à la Confédération et aux cantons. Ces derniers doivent uniquement prendre position sur les sujets/questions de la List of Issues dans le rapport étatique et non plus sur la mise en œuvre de la Convention de manière exhaustive. La List of Issues est ainsi la base pour la suite de la procédure.

### **Critères d'établissement de l'ordre de priorité des sujets de la liste des points à traiter :**

Le groupe de travail s'est mis d'accord sur les critères de priorisation des thèmes. Il ne s'agit pas de critères d'exclusion. Les critères ne doivent pas non plus être remplis cumulativement.

- Tous les " clusters " du Comité des droits de l'enfant de l'ONU devraient être représentés dans la contribution des ONG.
- Le sujet était-il déjà mentionné dans les Observations finales de 2015 ?
- Le sujet fait-il partie des recommandations/listes de questions du processus de l'EPU ?
- Le sujet est-il suffisamment documenté ?
- La préoccupation concerne-t-elle un groupe vulnérable d'enfants ?
- Le sujet est-il d'actualité (politique) ?
- Le Comité a-t-il accordé plus de poids linguistique à cette question ? (p. ex. " le Comité recommande fortement " / " le Comité recommande explicitement ")
- S'il y a déjà une recommandation : La situation s'est-elle aggravée depuis la recommandation ?
- Priorité des membres du groupe de travail